

NON AUX AFFECTATIONS ARBITRAIRES ! OUI À LA DÉFENSE DU STATUT DE FONCTIONNAIRE

Pour la rentrée 2025, plus d'une centaine d'enseignant-es ont été affecté-es de manière arbitraire à l'issue du mouvement des instituteurs-trices et des professeur-es des écoles sur des postes qu'ils n'ont jamais demandés. Il s'agit très souvent d'un poste très loin de chez eux avec un impact considérable sur l'organisation de la vie familiale. Des collègues se retrouvent dans l'impossibilité de déposer leurs enfants à la crèche ou à la garderie et d'arriver à l'heure sur leur lieu de travail. Cela conduira, inévitablement, à des arrêts de travail et donc à une dégradation des conditions d'enseignement des élèves.

La DSDEN du 95 impose un arbitraire, puisque les collègues sont exclus de la phase d'ajustement, à titre provisoire. Cette participation étant conditionnée à l'aboutissement d'un recours individuel, qui dépend du fait du prince.

L'an dernier, lors de la défense des recours, des remarques inacceptables ont été formulées par la DSDEN : « Cette enseignante a contourné les règles du mouvement. », « Elle n'a qu'à pas habiter aussi loin. », « Elle devrait déménager ».

Cette solution administrative, déconnectée de la réalité du terrain, n'est dans aucun de nos usages habituels et les collègues l'ont vécue comme une violence, dans le désarroi et l'incompréhension. Certain-es collègues la vivent pour la troisième année consécutive. Elle déshumanise inutilement un moment important dans la vie professionnelle, mais nuit également dans les projections d'organisation de vie personnelle, notamment familiale.

Elle aggrave considérablement les risques psycho-sociaux chez ces enseignant-es, avec une dégradation de leur condition de travail et un impact sur leur santé.

Près de 70 enseignant-es ont déjà saisi la F3SCT et la psychologue du travail en écrivant qu'ils se sentent dévalorisé.es, déconsidéré.es, méprisé.es par la direction académique et envisagent de démissionner.

Avec ces affectations arbitraires, il s'agit aussi pour la direction académique de rendre attractive la contractualisation et de détruire progressivement le statut de fonctionnaire. Chaque année, des postes sont bloqués par la direction académique pour développer la contractualisation.

La CGT Educ'action 95 s'est adressée avec l'ensemble de l'intersyndicale au directeur académique sans que nous n'ayons obtenu à l'heure actuelle, une réponse positive.

Nous exigeons :

- que tous les collègues sans exception soient réaffecté-es, à titre provisoire, sur leur vœux géographiques,
- pour la rentrée suivante et celles d'après : l'arrêt des affectations à titre provisoire hors vœux lors de la 1ère phase du mouvement,
- la priorité aux fonctionnaires dans les affectations.

Nous appelons l'ensemble des collègues concerné-es par cette mesure managériale à être en grève le 20 juin lors de la défense des recours et à se rassembler devant la direction académique à 8H30.

Nous demandons aussi une audience au recteur.

ARGENTEUIL, LE 17 JUIN 2025